



Modifications des Règlements Sportifs 2020 Après approbation du COMEX du 7 février 2020

Les modifications approuvées par le Comité exécutif de la FFT apparaissent ci-après en rouge.

TITRE DEUXIEME – Compétitions individuelles

CHAPITRE II - CHAMPIONNATS

II/1 – CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COUPES DE FRANCE

Article 63

Les règles relatives au statut sportif varient en fonction du classement. La date de prise en compte du classement est fixée au 31 août.

- 1 La ligue, ~~dont un ou plusieurs représentants déclare(nt) forfait~~, a la possibilité de désigner un ou plusieurs suppléants. Les ligues doivent, à cet effet, adresser au Département Compétition, en même temps que les engagements, une liste de suppléants classés suivant un ordre de priorité ~~et dont le classement est supérieur, identique ou immédiatement inférieur d'un échelon à celui du représentant ayant déclaré forfait~~.
- 2 Si une ligue, pour quelque raison que ce soit, n'utilise pas son contingent de qualifiés à une date limite fixée par le comité des championnats ~~ou ne peut désigner un suppléant dont le classement est supérieur, identique ou immédiatement inférieur d'un échelon à celui du représentant ayant déclaré forfait~~, le tableau est complété à l'aide d'une liste d'attente nominative établie par ~~ledit~~ comité.

TITRE SIXIÈME - Compétitions de padel

CHAPITRE I - RÈGLES COMMUNES

I/2 – RÈGLES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES DIFFÉRENTS TYPES DE TABLEAUX DES COMPÉTITIONS DE PADEL

Article 235 | Généralités

- 1 Pour les compétitions, différentes formules sportives sont possibles :
 - tableau à départ en ligne et tableaux à entrées échelonnées (cf. article 237) ;
 - formule multimatches (cf. article 238) ;
 - phase de poules (cf. article 239) ;
 - combinaison de ces 3 formules.
- 2 Le nombre minimum ~~de paires~~ participantes pour qu'une épreuve soit homologuée dépend de la catégorie du tournoi (cf. dispositions spécifiques du guide de la compétition de padel).

Publication Février 2020



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – www.fft.fr



3 Il existe 4 formats de matchs homologués pour les compétitions de padel :

- format A : 3 sets à 6 jeux ;
- format B : 2 sets à 6 jeux ; 3e set = super jeu décisif à 10 points ;
- format C : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points
- format D : 1 set à 10 points
- ~~- format 4 : 2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3e set = super jeu décisif à 10 points ;~~
- ~~- format 6 : 2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 3/3, 3e set = super jeu décisif à 10 points ;~~
- ~~- format spécifique : 1 set à 9 jeux ; point décisif ; jeu décisif à 7 points à 8/8.~~

4 Un repos minimum de 2h heure doit être respecté après une partie au format A.

Un repos minimum de 1h30 minutes doit être respecté après une partie au format B.

Un repos minimum de 45 minutes doit être respecté après une partie au format C.

Un repos minimum de 15 minutes doit être respecté après une partie au format D.

~~30 minutes doit être respecté entre 2 parties aux formats 6 et spécifique. Un repos minimum d'une heure et 30 minutes doit être respecté entre 2 parties au format 1, 2 ou 4. Le nombre de parties maximum qu'une équipe peut disputer par jour dépend des formats de jeu et de la catégorie du tournoi (voir les dispositions spécifiques du guide de la compétition de padel).~~

CHAPITRE III - LES TOURNOIS

Article 248 | Catégories de Tournois

Il existe 6 catégories de tournois, répondant chacune à un cahier des charges (~~cf. dispositions spécifiques du guide de la compétition de padel~~).

Il est possible d'organiser des tournois de Padel jeunes, seniors ou seniors plus. Si le règlement de l'épreuve le permet, la participation de joueuses est autorisée dans une épreuve masculine. (Cf. Guide de la Compétition)

Seules les épreuves seniors ou seniors plus, peuvent être dotées financièrement.

Publication Février 2020



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0) 1 47 43 04 94 – www.fft.fr